







































un environnement que de nombreux organismes nuisibles sont incapables d'infester. La probabilité d'infestation du bois sec est donc très faible pour de nombreux organismes nuisibles.

## 7. Irradiation

- [92] L'exposition du bois aux rayonnements ionisants (par exemple: électrons accélérés, rayons X, rayons gamma) peut être suffisante pour tuer, stériliser ou inactiver des organismes nuisibles (NIMP 18 [*Directives pour l'utilisation de l'irradiation comme mesure phytosanitaire*]).

## 8. Traitement sous atmosphère modifiée

- [93] Des traitements par atmosphère modifiée peuvent être appliqués au bois rond, au bois scié, aux copeaux de bois et à l'écorce.
- [94] Ces traitements consistent à placer le bois en atmosphères modifiées (par exemple appauvries en oxygène, riches en gaz carbonique) pendant de longues durées pour tuer ou inactiver les organismes nuisibles. On peut générer artificiellement des atmosphères modifiées dans des chambres à atmosphère contrôlée ou les laisser se former naturellement, par exemple au cours de l'entreposage dans l'eau ou quand le bois est enveloppé dans un emballage en plastique étanche.

## 9. Références

- [95] **CMP**. 2008 Remplacement ou réduction de l'emploi du bromure de méthyle en tant que mesure phytosanitaire. Recommandation de la CMP *dans le rapport de la troisième session de la Commission des mesures phytosanitaires*. Rome, 7–11 avril 2008, Appendice 6. Rome, Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), FAO. Voir <https://www.ippc.int/publications/500/> (dernier accès le 21 novembre 2016).